

# Note à la CNC approuvée le 19/04/2017- Prise en compte de l'avis conjoint du CFDD et des organes de concertation régionaux sur le projet de Plan National Adaptation aux changements climatiques

## Contents

|  |   |
|--|---|
| 1. Commentaires généraux.....  | 2 |
| 2. Commentaires spécifiques pour lesquels une adaptation du texte est proposée ..... | 2 |
| 3. Commentaires non retenus .....  | 5 |
| 4. Commentaires nécessitant une décision de la CNC.....                              | 6 |
| 5. Proposition de décision.....  | 7 |
| Annexe : Commentaires ne nécessitant pas d'adaptation du texte.....                  | 8 |

La Commission Nationale Climat a sollicité en décembre 2016 un avis coordonné sur le projet de Plan National Adaptation aux changements climatiques. Le courrier, daté du 16 décembre 2016, demandait à ce que l'avis soit rendu dans un délai de deux mois. Celui-ci a été approuvé par l'Assemblée générale du CFDD le 13 février 2017.

La présente note reprend les principaux commentaires formulés ainsi qu'une proposition d'approche pour prendre en compte l'avis coordonné (les commentaires ne nécessitant pas de modification de texte sont repris pour mémoire en annexe 1).

## 1. Commentaires généraux

Les Conseils apprécient le fait d'avoir été impliqués dans le processus de développement du Plan mais, vu l'importance du sujet et le nombre d'instances consultatives impliquées, regrettent d'avoir dû remettre un avis dans un délai jugé très court (deux mois).

Ils trouvent important que le Plan national d'Adaptation vise la résilience de notre pays face au changement du climat. Pour garantir cette résilience, la sécurité sociale, la compétitivité de nos entreprises et la protection de l'environnement auront un rôle essentiel à jouer. Ils estiment par ailleurs que ce Plan pourrait être plus volontariste et ambitieux, notamment car il est urgent et nécessaire d'adapter notre société, notre environnement et notre économie aux changements climatiques.

Les Conseils regrettent la disparition, dans la contribution fédérale, d'un nombre important de mesures et la suppression pure et simple de nombreux chapitres (santé, économie, énergie, recherche, coopération au développement, sécurité internationale, milieu marin et agriculture). Ils considèrent que cela doit être pris en compte dans les travaux en cours.

## 2. Commentaires spécifiques pour lesquels une adaptation du texte est proposée

Douze commentaires spécifiques formulés par les Conseils ont permis d'améliorer/préciser le contenu du Plan.

La version révisée du Plan (Fr/NI) est jointe en annexe.

Le détail de ces commentaires et la manière dont ils ont été intégrés sont repris ci-dessous :

| Commentaires des Conseils   | Propositions du GT Adaptation  |
|---|--|
| a) « <i>le Plan ne fournit pas suffisamment d'informations claires et synthétiques quant aux politiques d'adaptation belges régionales et fédérales. Un tel plan doit intégrer l'ensemble des politiques et mesures prises</i> »  | ⇒ un tableau récapitulatif reprenant, par secteur, les mesures prévues dans les plans régionaux et la Contribution fédérale est ajouté en annexe.  |
| b) « <i>Les Conseils [...] demandent que le processus qui a conduit à proposer les 11 mesures soit détaillé d'une part et soit robuste d'autre part, notamment en vue de s'assurer de l'efficacité et de l'exhaustivité des mesures proposées afin de renforcer la coopération et de développer des synergies entre les différents gouvernements</i> »  | ⇒ Un paragraphe explicitant la manière dont les mesures ont été identifiées a été ajouté au chapitre 4. <sup>1</sup>   |
| c) « <i>[...] une analyse globale des impacts socio-économiques des changements du climat serait souhaitable pour identifier les secteurs, les entreprises et les catégories de travailleurs qui seront les plus affectés et de quelle manière et ce, afin de permettre à ceux-ci de les anticiper</i> »  | ⇒ La mesure 7 (« méthode d'évaluation du degré de préparation à l'adaptation ») sera reformulée en ce sens. En effet, le développement d'une méthodologie d'évaluation semble moins prioritaire avec l'application du scoreboard européen. L'objectif premier de la mesure est d'identifier les impacts socio-économiques en Belgique. |
| d) « <i>les Conseils souhaitent que la section 4 du projet de Plan (« Planification de l'adaptation au niveau régional et au niveau national ») soit, d'une part, développée d'une manière intégrée pour disposer de plus d'informations (claires et synthétiques) à ce sujet et, d'autre part, pour prendre en compte les éventuelles lacunes. A ce niveau, les Conseils demandent que la CNC fasse un inventaire pour tous les secteurs des mesures fédérales ou régionales actuelles et, sur cette base, d'identifier les lacunes potentielles et de proposer des mesures complémentaires dans certains domaines [...], soit au niveau régional, soit au niveau fédéral.</i> »   | ⇒ un tableau récapitulatif est repris en annexe (cf. point a).<br>⇒ l'identification des lacunes sera réalisée lors de l'évaluation de la mise en œuvre du plan, sur base d'une analyse réalisée par le groupe adaptation (cf. point v) infra).  |
| e) « <i>Les Conseils constatent que de nombreuses actions sont menées par les administrations et le monde scientifique mais il conviendrait d'associer plus systématiquement toutes les parties prenantes</i> » [5].<br>Et<br><b>Mesure 1 :</b> « <i>Enfin, en ce qui concerne les acteurs impliqués, les Conseils insistent pour que les parties prenantes autres que les secteurs visés soient effectivement impliqués dans l'élaboration des scénarios, en fonction de la valeur ajoutée qu'elles peuvent apporter</i> ». [13]<br>Et<br><b>Mesure 2 :</b> « <i>[...] Enfin, en ce qui concerne la mission de « service » du Centre d'excellence pour le climat, les Conseils suggèrent d'élargir ici aussi la notion de partie prenante (cf. § [13] supra)</i> ». [16] | ⇒ Dans l'identification des 'Acteurs impliqués', les stakeholders ont été ajoutés (lorsque ce n'était pas déjà le cas).  |
| f) « <i>les Conseils estiment qu'un calendrier mis à jour et plus précis de mise en application du Plan serait souhaitable, avec par exemple une planification échelonnée des mesures</i> » [6]   | ⇒ Le calendrier a été mis à jour le cas échéant, mais se limite à l'identification de l'année/des années de mise en œuvre.   |

<sup>1</sup> Par ailleurs le GT tient à rappeler à la CNC que la description des mesures a été rédigée selon un processus intensif et en étroite collaboration avec les différentes régions et le Fédéral et soumise aux collègues des différents départements, notamment via les rôles 'adaptation' et 'climat' du CCPIE. Suite à cette consultation, une vérification juridique quant aux instances compétentes pour la mise en œuvre des actions identifiées dans le PNA a également été réalisée.

|  |   |
|--|---|
| <p>g) « Les Conseils proposent d'expliciter les niveaux de réchauffement mondiaux possibles en intégrant le paragraphe suivant dans l'introduction du Plan national d'Adaptation :</p> <p>La mise en application complète des contributions nationales (NDC) inconditionnelles est en ligne avec un maintien des températures en-dessous d'une hausse de 3,2°C [...] en 2100 par rapport aux niveaux préindustriels avec une probabilité supérieure à 66 %. Ceci est inférieur aux politiques actuelles, qui impliquent de rester sous un réchauffement de 3,6°C [...] en 2100 avec une probabilité supérieure à 66 %. La mise en application complète des contributions nationales conditionnelles abaisserait les projections de température d'environ 0,2°C par rapport aux contributions inconditionnelles.» [9]</p> | <p>⇒ Le texte du chapitre 2 (changement climatique) a été adapté pour couvrir ces considérations.</p>   |
| <p><b>h) Mesure 6 (Garantir la sécurité de l'approvisionnement énergétique à long terme eu égard au changement climatique)</b></p> <p>« Tout en rappelant l'importance de la sécurité de l'approvisionnement énergétique à long terme, les Conseils considèrent que la dénomination de cette mesure devrait être nuancée car il s'agit plutôt d'une mesure visant à développer les connaissances et sensibiliser, plutôt qu'à garantir concrètement la sécurité d'approvisionnement énergétique. Il y aurait par conséquent lieu de réécrire cette dénomination comme suit : « Evaluer l'impact des changements climatiques sur la sécurité d'approvisionnement, les infrastructures de transport et de distribution de l'énergie ». [22]</p>  | <p>⇒ Le titre a été adapté comme proposé par les Conseils.</p>  |
| <p><b>i) Mesure 8 (Tenir compte des incidences du changement climatique et des besoins d'adaptation dans le cadre du futur plan d'action environnement santé)</b></p> <p>« Les Conseils demandent de décrire plus en profondeur cette mesure et souhaitent que soient abordées la santé des groupes sensibles (travailleurs, enfants, personnes âgées, ...)» [23]</p>  | <p>⇒ Le texte de cette mesure a été adapté.</p>   |
| <p><b>j) Mesure 9 (Education et sensibilisation des professionnels de la santé aux incidences du changement climatique)</b></p> <p>« Les Conseils suggèrent de décrire plus en profondeur cette mesure et de préciser dans le premier paragraphe de la description de celle-ci que les chiffres de décès mentionnés se réfèrent à la situation mondiale ». [25]</p> <p>« Concernant les acteurs impliqués, les Conseils proposent de mentionner l'enseignement supérieur en général, pour aussi inclure les hautes écoles, et, concernant le calendrier, ils proposent que la sensibilisation des professionnels de la santé soit récurrente, et non centrée sur la seule année 2017 ». [26]</p>   | <p>⇒ Le texte de cette mesure a été adapté.</p>   |
| <p><b>k) Mesure 10 (Promouvoir la coopération transnationale en matière d'adaptation)</b></p> <p>« Un partenariat dans le contexte du Benelux étant envisagé, les Conseils demandent de ne pas oublier les initiatives envisageables avec la France et l'Allemagne et ils souhaitent par ailleurs que cette mesure soit plus concrète ». [28]</p>  | <p>⇒ Le texte a été adapté (risques transfrontaliers et en cascade pour secteurs santé, énergie, transport et gestion de crise). Concernant la collaboration avec la France et l'Allemagne, comme spécifié dans le plan, des collaborations sont déjà en cours.</p> |
| <p>l) Propositions d'amélioration de la version néerlandaise du projet de Plan national d'Adaptation [30]</p>  | <p>⇒ Les adaptations ont été effectuées dans la version NL.</p>   |

### 3. Commentaires non retenus

Neuf commentaires formulés par les Conseils n'ont pas été pris en compte, soit parce que l'information figurait déjà dans le plan, soit parce qu'elles n'ont pas été jugées pertinentes dans le cadre de cet exercice.

| Commentaires des Conseils   | Propositions du GT Adaptation   |
|---|---|
| m) « <i>les Conseils estiment que plus de précisions sur les budgets qui seront alloués aux différentes mesures serait souhaitable</i> » [6] ;  | ⇒ Une estimation budgétaire est déjà reprise pour chaque mesure.  |
| n) « <i>les Conseils estiment qu'une priorisation des mesures devrait idéalement être établie</i> » [6]   | ⇒ Vu le nombre limité de mesures, une priorisation ne semble pas appropriée.  |
| o) « <i>les Conseils estiment que le Plan devrait décrire, à côté des 11 mesures présentées, la manière dont les Régions et le niveau fédéral vont se concerter et collaborer structurellement de manière constructive</i> » [6] ;  | ⇒ Les processus de coordination verticaux sont décrits au chapitre 'introduction' (prise de décision en Belgique).  |
| p) « <i>L'intégration d'une mesure relative au milieu marin serait particulièrement pertinente, vu qu'il n'y a pas que les eaux côtières qui seront affectées par les changements climatiques et vu l'intérêt de la qualité de l'environnement marin en Mer du Nord</i> » [8] ;   | ⇒ Les mesures 'mer du Nord' sont mises en œuvre au niveau fédéral, il n'y a pas de raison de les reprendre dans un Plan national.   |
| q) <b>Mesure 1 (Elaboration de scénarios climatiques détaillés pour la Belgique):</b><br><br>« <i>Les Conseils [...] souhaitent que les scénarios en préparation prennent en considération les nouveaux scénarios utilisés par le 5ème rapport d'évaluation du GIEC5 et qu'il y ait une actualisation régulière en fonction des résultats des rapports suivants du GIEC. Il faut par ailleurs collaborer autant que possible entre autorités fédérales et régionales afin de créer des synergies et d'éviter un double travail.</i> » [12].   | ⇒ Les propositions figurent déjà dans le projet de Plan.  |
| r) <b>Mesure 4 (Renforcement de la coordination sectorielle au niveau national) :</b><br><br>« <i>Les Conseils estiment qu'organiser un colloque par an n'est pas une mesure adéquate pour atteindre l'objectif poursuivi. Vu le nombre de thèmes ayant trait à l'adaptation, l'organisation de tables rondes spécifiques permettrait de mieux rencontrer l'objectif visé, notamment en renforçant le dialogue entre les parties prenantes. Les Conseils pensent par ailleurs qu'une mesure plus structurelle devrait être envisagée, pour stimuler la coordination partout où cela s'avère pertinent</i> ». [19]   | ⇒ Le Plan mentionne spécifiquement que 'la coordination peut prendre la forme de tables rondes thématiques. Chaque année, un thème spécifique sera abordé et les acteurs concernés (impliqués aux niveaux fédéral, régional, provincial et local) seront invités'. En ce qui concerne la coordination, des systèmes de coordination existent déjà (ils sont détaillés dans la partie introductive du plan). |
| s) <b>Mesure 5 (Prise en compte du changement climatique dans l'analyse des risques concernant les espèces exotiques envahissantes)</b><br><br>« <i>Les Conseils pensent que le champ d'application de cette mesure pourrait être élargi car des espèces qui ne sont pas exotiques mais qui arrivent dans nos régions suite aux changements du climat peuvent également avoir un impact important, notamment dans les secteurs agricole et sylvicole ainsi que sur la biodiversité. De même, il serait souhaitable d'intégrer dans l'analyse l'introduction de nouvelles variétés ou races</i> ». [20]<br><br>« <i>Les Conseils estiment que l'AFSCA devrait également être citée explicitement dans la liste des acteurs impliqués et ils se demandent quel sera le budget alloué à cette mesure</i> » [21]. | ⇒ Selon les experts contactés, les protocoles d'analyses de risque dont il est fait référence sont spécifiques aux espèces invasives et ne s'appliquent pas aux autres processus impliqués pour les autres espèces.   |

|  |  |
|--|--|
| <p>t) <b>Mesure 8 (Tenir compte des incidences du changement climatique et des besoins d'adaptation dans le cadre du futur plan d'action environnement santé)</b></p> <p>« Les Conseils rappellent que, au niveau de la Commission européenne, la santé animale et végétale est prise en compte et qu'elle doit aussi être développée au niveau belge (mais pas dans le cadre du NEHAP). Sur ce point, la collaboration de l'AFSCA pourrait être envisagée » [24]</p>  | <p>⇒ Pas de proposition concrète.</p>  |
| <p>u) <b>Mesure 9 (Education et sensibilisation des professionnels de la santé aux incidences du changement climatique)</b></p> <p>« Les Conseils pensent de plus que des actions de formation et de sensibilisation devraient aussi être mises en place auprès d'autres professions confrontées déjà aujourd'hui aux incidences des changements climatiques (comme par exemple les secteurs du bâtiment, de la mobilité et de la sylviculture, où les décisions prises aujourd'hui peuvent avoir un impact à très long terme) ». [27]</p> | <p>⇒ Cette mesure vise à optimiser des projets en cours (en l'occurrence l'organisation de formation environnement santé pour les professionnels de la santé), il n'y a pas de démarche équivalente dans d'autres secteurs. Toutefois ce projet pilote (santé) pourrait mener à développer des mesures éducation dans d'autres secteurs, cet aspect sera pris en considération dans l'évaluation finale qui sera réalisée en 2020.</p> |

#### 4. Commentaires nécessitant une décision de la CNC

| Commentaires des Conseils   | Propositions du GT Adaptation   |
|---|---|
| <p>v) « Les Conseils [...] estiment qu'il est crucial que la Commission nationale Climat vérifie si la combinaison des mesures fédérales et régionales est suffisante pour tenir compte des défis à relever par tous les secteurs. Si cela s'avère insuffisant, un accord devra être conclu afin de savoir qui prendra des mesures supplémentaires, en fonction de la répartition des compétences dans le domaine politique visé » [2] ;</p> <p>Et</p> <p>« Sur base de l'inventaire mentionné au paragraphe [4] supra, les Conseils estiment que la Commission nationale Climat pourrait compléter le Plan national Adaptation en y intégrant des éléments notamment dans les domaines suivants, où les Régions et l'Etat fédéral pourraient collaborer : la coopération au développement plus synergique ; les impacts du changement climatique sur l'industrie et le secteur des services ; les impacts du changement climatique sur les travailleurs (notamment en ce qui concerne leur santé), les autres groupes sensibles dans notre société (enfants, pensionnés, personnes fragilisées) et plus généralement leurs impacts sur le maintien d'un système de santé efficace pour tous ; la mobilité ; la politique énergétique (du côté de l'offre et de la demande) ; la politique fiscale et son lien avec les autres politiques d'adaptation, y compris aux autres niveaux de pouvoir (par exemple les liens entre la fiscalité fédérale et l'aménagement du territoire régional) ; une mesure visant les infrastructures de télécommunication et d'ICT pouvant être fragilisées par les changements climatiques. » [7]</p> <p>Et</p> | <p>⇒ Il est proposé que l'analyse de la pertinence d'inclure d'autres secteurs dans un Plan National soit réalisée par la CNC lors de l'évaluation du Plan, sur base d'une analyse réalisée par le groupe adaptation (voir projet de décision). Cette analyse se basera notamment sur les résultats de l'évaluation des impacts socio-économiques (mesure 7 telle que révisée suite aux commentaires des Conseils), l'évaluation de la Commission EU des progrès réalisés par la Belgique en matière d'Adaptation et en prenant en compte les suggestions des Conseils.</p> |

|  |   |
|--|---|
| <p>« le Plan national d'Adaptation (et ses composantes fédérale et régionales) devrait tenter d'identifier les principaux risques pour la Belgique à différents niveaux de réchauffement. Ces risques sont liés non seulement aux impacts physiques localisés sur le territoire belge mais aussi aux impacts indirects sur la Belgique en conséquence de bouleversements touchant d'autres régions du monde en lien avec les changements climatiques. En particulier, les changements climatiques constituent «un risque systémique» pour l'économie mondiale selon l'OCDE, ils peuvent causer des migrations de grande ampleur et attiser les risques de conflits;</p> <p>ces risques indirects devraient être mieux étudiés, afin d'orienter de manière pertinente l'adaptation aux niveaux belge et européen. En particulier, les Conseils rappellent la recommandation faite par le CFDD dans son avis de 2014 sur le projet de Plan fédéral Adaptation aux changements climatiques : 'Le CFDD constate par ailleurs que la problématique des 'migrations environnementales' induites par les changements climatiques n'est aucunement prise en compte dans le plan et demande que cet aspect soit étudié' » [10].</p> |   |
| <p>w) « les Conseils estiment que les décisions légales entérinant la mise en œuvre du Plan (ainsi que des contributions fédérale et régionales, dans leur plan respectif) devraient prévoir explicitement que les mesures que celui-ci contient resteront d'application tant qu'un nouveau plan ou qu'une actualisation de celui-ci n'aura pas été approuvé, afin de garantir la continuité des politiques d'adaptation au-delà de 2020» [6] ;</p>  | <p>⇒ Il est proposé de prévoir que la CNC décide en 2020, sur base de l'évaluation finale, de l'opportunité de rédiger un nouveau Plan National d'Adaptation.</p> |
| <p><b>x) Mesure 11 (Coordination des mesures préventives, de planification et de gestion en cas de situations d'urgence liées au changement climatique)</b></p> <p>« Comme il n'est pas toujours aisé d'évaluer l'influence des changements climatiques dans la survenance d'une catastrophe, les Conseils demandent de faire un inventaire aussi exhaustif que possible des incidents, des maladies et des catastrophes naturelles ayant un lien potentiel avec les changements du climat » [29].</p>   | <p>⇒ Plus-value à évaluer dans le cadre de l'évaluation finale en 2020.</p>   |

## 5. Proposition de décision

La CNC :

- Adopte le Plan Adaptation, tel que révisé par le groupe de travail Adaptation en réponse à l'avis coordonné des Conseils ;
- Mandate le groupe adaptation :
  - o d'assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan
  - o de mener une analyse à mi-parcours ainsi qu'une évaluation finale en 2020. Cette évaluation finale permettra notamment à la CNC de vérifier si la combinaison des mesures fédérales, régionales et nationale est suffisante pour tenir compte des défis à relever par tous les secteurs
- Décidera en 2020, sur base de l'évaluation finale, de l'opportunité de rédiger un nouveau Plan National d'Adaptation.

## Annexe : Commentaires ne nécessitant pas d'adaptation du texte

### **Mesure 2 : Elaboration d'une feuille de route pour un Centre d'excellence belge sur le climat**

[14] Les Conseils trouvent positif d'encourager la mise en place d'une coordination structurelle entre les différentes entités de recherche mais se demandent quels budgets y seront alloués dans le cadre du Plan national Adaptation et quel sera le timing de la suite de ce processus.

[15] Les Conseils se demandent de plus si une nouvelle entité sera créée ou si l'objectif sera de mettre en place un réseau pour mettre en commun ce qui existe déjà. Ils proposent en priorité de coordonner et compléter les structures existantes avant d'envisager la création d'une nouvelle structure. Pour ce faire, il convient d'identifier les expertises présentes en Belgique et de recourir à ce centre pour les encourager, les valoriser et développer des synergies.

### **Mesure 3 : Création d'une plate-forme nationale en ligne pour l'adaptation au changement climatique**

[17] Les Conseils trouvent cette initiative positive si elle s'adresse à un public averti et si elle met en évidence les aspects spécifiques aux adaptations aux changements climatiques sur les sites des entités fédérées. Il serait par exemple intéressant d'y rassembler l'information existante sur les évaluations des impacts des mesures d'adaptation (à défaut, celles-ci doivent être réalisées au niveau *ad hoc*).

[18] Les Conseils souhaitent toutefois que cette plate-forme apporte une plus-value et ne fasse pas double emploi avec ce qui existe déjà. Il faudrait idéalement une seule plate-forme d'information à laquelle l'autorité fédérale et les trois Régions collaboreraient.